

VEGETATION QUI DEPASSE SUR LA VOIE PUBLIQUE : que dit la loi ?

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Ceci afin :

- Qu'ils ne gênent pas le passage des piétons.
- Qu'ils ne constituent pas un danger (en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant).

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphonie, et l'éclairage public.



Voici les distances à respecter suivant le type de voie :

Routes départementales

On ne peut avoir d'arbres qu'à une distance :

- de 2 mètres en bordure des routes pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur ;
- et à une distance de 0,5 mètre pour les autres.

Voies communales

On ne peut avoir d'arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires.

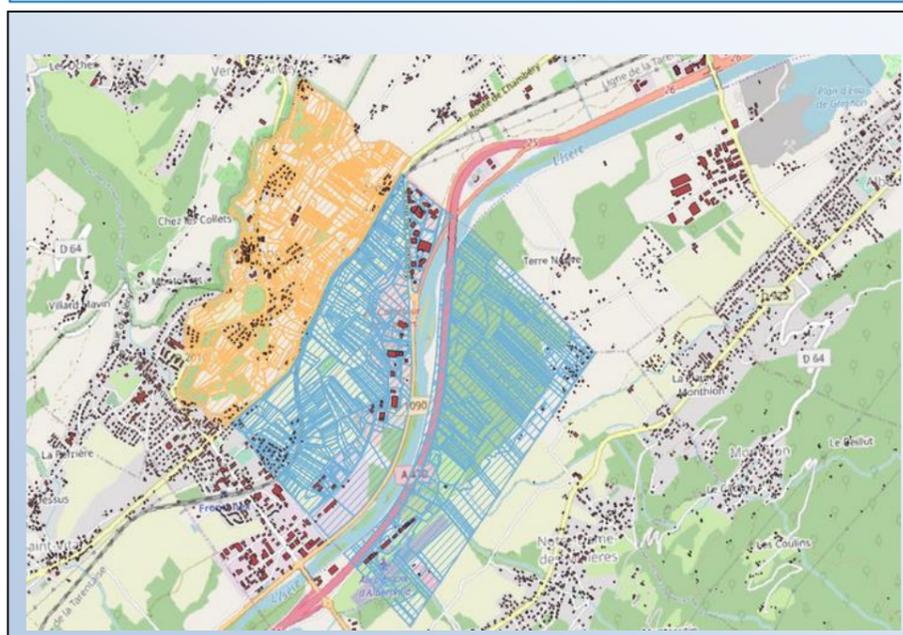
Modification simplifiée du PLU de la commune de TOURNON

La commune de TOURNON va procéder à la modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en vigueur approuvé le 13 mars 2020. Ces modifications visent à corriger des erreurs matérielles sur le règlement graphique, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et à clarifier des articles du règlement écrit.

La modification simplifiée est très encadrée. L'objectif n'est pas de rendre constructible de nouveaux terrains. Les modifications ne doivent pas réduire une zone agricole (A), naturelle (N) ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, du paysage et des milieux naturels.

Seules les demandes s'inscrivant dans ce cadre pourront être étudiées.

Nous vous invitons à vous rendre en Mairie aux horaires d'ouverture pour vous exprimer dans le registre de concertation ou à écrire à Madame le Maire.



L'automne distille ses jolies couleurs et fait souffler de belles bourrasques. De quoi faire tourbillonner les feuilles mortes au cœur de jardins flamboyants.

Voici quelques dictons d'automne :

Octobre emmitoufflé annonce décembre ensoleillé,

Octobre est bon s'il est de saison,

Beaucoup de pluie en octobre, beaucoup de vent en décembre.

Du côté de la vigne :

Octobre de froid pas chiche ne fait pas le vigneron riche,

Belle gelée d'octobre, rend le vigneron beaucoup plus sobre

En octobre tonnerre, vendanges prospères.

Petite pensée d'Albert CAMUS à propos de l'automne

L'automne est un deuxième printemps où chaque feuille est une fleur.

COVOITURAGE ASSOCIATIF

Le covoiturage Associatif de Grésy sur Isère est à votre disposition.

Il s'adresse aux personnes de 70 ans et plus, aux personnes à mobilité réduite et aux personnes plus jeunes, mais temporairement handicapées.

La crise sanitaire a réduit le nombre de volontaires. Aussi, l'association est à la recherche de bénévoles pour accompagner les personnes.

Ainsi, si vous souhaitez donner un peu de votre temps et rejoindre l'association, vous pouvez contacter :

- Monsieur André DURAND, vice-président
- Téléphone : 06 79 97 47 55
- (mail : andre.durand9@wanadoo.fr)

INFORMATION BORNE INTERACTIVE

Dans le cadre du projet « SMART AGGLO », la communauté de communes ARLYSERE a installé dans 39 communes des bornes interactives, dont la commune de TOURNON.

Cette borne permet d'assurer à chaque habitant le même niveau de service, d'information et de facilité d'accès aux démarches administratives sur l'ensemble du territoire d'Arlysière.

Venez en mairie découvrir la borne, nous serons à votre disposition pour vous renseigner.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Presbytère :

Le projet de rénovation est toujours d'actualité.

Des travaux d'envergure sont prévus :

- Réfection de la toiture et de la charpente,
- Changement de la chaudière,
- Réhabilitation de l'électricité,
- Isolation...

Après une première consultation infructueuse, de nouvelles consultations sont lancées cet automne. Le début des travaux est prévu au printemps 2022.

Entretien des voiries :

Après consultation, trois entreprises (SER TPR ; EIFFAGE ; COLAS) ont répondu dans le cadre d'un contrat pour l'entretien de la voirie sur la commune.

Après délibération l'entreprise COLAS a été retenue. Un point sur toute la commune va s'effectuer pour évaluer l'entretien à faire.

CONCOURS CEA - AMF

Afin d'aider les communes à sauvegarder leur patrimoine en leur permettant d'avoir accès aux technologies mises en œuvre par le laboratoire ARC-Nucléart, le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) a créé en 2002, en partenariat avec l'Association des Maires de France, le concours Sauvez le Patrimoine de votre commune

En 2018, parmi les 40 dossiers de candidatures reçus, le jury de spécialistes, réuni à Paris, a retenu trois œuvres, dont deux anges céroféraires (ou porte-cierges), datant du XVIII^e siècle provenant de notre église de Tournon.

La restauration, qui s'est déroulée en 2019 et 2020, est terminée. Il est désormais l'heure pour Tournon d'accueillir, au sein de son église, les anges restaurés.

TOURNON

Ma ville en chiffres

2021

POPULATION MUNICIPALE



602 habitants

2020

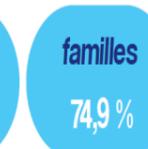
POPULATION MUNICIPALE

611 habitants

En détail *



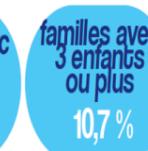
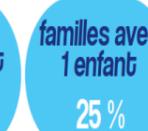
243 ménages



Répartition de la population



soit 182 familles



31 logements vacants



88 ENTREPRISES

soit le nombre de numéros SIRET enregistrés sur la commune

les pourcentages manquants correspondent à la part de logements autres qu'à la part de personnes logées gratuitement

* sur les chiffres détaillés 2020 en vigueur en attendant la publication des chiffres détaillés 2021
Les petits effectifs doivent être marqués avec précaution, car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs.
Sources : Infographie 2021 - www.info-public.fr / Insee, RP 2016 et RP 2017 / Insee Sirene au 01/01/2019 / Icon from flaticon.com